

COMMUNE DE CARENNAC

Séance du 07 mars 2022

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 01/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CID</i>
Présents : 9	Présents : Anne-Marie PECHEUR, Alain LESCALE, Pierre TEULIERE, Colette PROENCA, Frédéric PITARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Nicole CAYRE par Anne-Marie PECHEUR, Sylvie BARRIERE par Alain LESCALE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Alain LESCALE

Compte rendu de la séance du 07 mars 2022

Ordre du jour:

- *DE_2022_012 Délibération Compte Administratif – Service Assainissement*
- *DE_2022_013 Affectation de résultat – Service Assainissement*
- *DE_2022_014 Délibération Compte de Gestion – Service Assainissement*
- *DE_2022_015 Délibération Compte Administratif – Commune*
- *DE_2022_016 Affectation de résultat – Commune*
- *DE_2022_017 Délibération Compte de Gestion – Commune*
- *DE_2022_018 Restes A Réaliser 2021*
- *DE_2022_019 Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 - Commune et Assainissement*
- *DE_2022_020 Organisation Ciné Belle Etoile par le Comité des Fêtes*
- *DE_2022_021 Modification date de déplacement sanitaire public*
- *DE_2022_022 Avenant bail location garages*
- *Questions diverses*

Délibérations du conseil:

Délibération Compte Administratif - Service Assainissement (DE 2022 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

SECTION FONCTIONNEMENT

– Dépenses année 2021	25 200.25 €
– Recettes année 2021	31 719.60 €

- **Résultat année 2021 Excédentaire** **6 519.35 €**
- *Résultat antérieur (2020)* 24 183.65 €
- *Affectation de résultat 2020* -5 663.68 €
- *Résultat antérieur après affectation* 18 519.97 €

RESULTAT Excédent cumulé **25 039.32 €**

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2021 9 648.72 €
- Recettes année 2021 13 192.28 €
- **Résultat année 2021** **3 543.56 €**
- **Résultat reporté (2020)** **- 5 663.68 €**

RESULTAT Déficit cumulé **- 2 120.12 €**

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

- Résultat excédentaire d'investissement cumulé
- **Résultat déficitaire d'investissement** **- 2 120.12 €**
- Prise en compte des RAR / dépenses
- Prise en compte des RAR/recettes
- Excédent de financement réel
 - Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2022 **2 1120.12** **en investissement (1068)**

Au budget primitif 2022 **22 919.20 €** **002**

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 519.97	5 663.68		5 663.68	18 519.97
Opérations de l'exercice	25 200.25	31 719.60	9 648.72	13 192.28	34 848.97	44 911.88
TOTAUX	25 200.25	50 239.57	15 312.40	13 192.28	40 512.65	63 431.85
Résultat de clôture		25 039.32	2 120.12			22 919.20
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		22 919.20
				Pour mémoire : virement à la s		2 327.40

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Administratif

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire Adjoint

Anne-Marie PECHEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Affectation de résultat - service Assainissement (DE 2022 013)

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	24 183.65 €
--	-------------

Résultat d'investissement antérieur reporté	- 5 663.68 €
---	--------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	3 543.56
---------------------------------------	----------

Solde d'exécution cumulé	3 543.56
--------------------------------	----------

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement	
---------------------------------	--

Recettes d'investissement.....	
--------------------------------	--

Solde.....

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 2 120.12 €
---	--------------

Rappel du solde des restes à réaliser.....	
--	--

besoin de financement

- 2 120.12 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice.....	6 519.35 €
-----------------------------	------------

Résultat antérieur.....	18 519.97 €
-------------------------	-------------

Total à affecter.....

25 039.32 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	- 2 120.12 €
---	--------------

2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)	
---	--

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (report à nouveau créditeur)	22 919.20 €
---	--------------------

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	22 919.20 €
--	--------------------

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 25 039.32 €
- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Compte de Gestion - Service Assainissement (DE 2022 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CID

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2021

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération Compte Administratif-Commune (DE 2022 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

SECTION FONCTIONNEMENT

– Dépenses année 2021	590 488.32 €
– Recettes année 2021	633 196.33 €
• Résultat année 2021 Excédent	42 708.01 €

Résultat antérieur 2020 **98 350.94 €**

Affectation de résultat 2020 - 39 903.41 €

Résultat antérieur après affectation 58 447.53 €

RESULTAT Excédent cumulé 101 155.54 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2021 298 536.32 €
- Recettes année 2021 328 448.18 €
- **Résultat année 2021 Excédent** 29 911.86 €
- **Résultat reporté (2020)** 27 344.84 €

RESULTAT Excédent cumulé 57 256.70 €

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement cumulé €

Résultat excédentaire d'investissement 29 911.86 €

Prise en compte des RAR / dépenses - 41 195.39 €

Prise en compte des RAR/recettes + 100 929.58 €

Excédent de financement réel + 59 734.19

Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2021

Au budget primitif 2022 101 155.54 € 002

Compte administratif peut donc se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 344.84		58 447.53		85 792.37
Opérations exercice	298 536.32	328 448.18	590 488.32	633 196.33	889 024.64	961 644.51
Total	298 536.32	355 793.02	590 488.32	691 643.86	889 024.64	1 047 436.88
Résultat de clôture		57 256.70		101 155.54		158 412.24
Restes à réaliser	41 195.39	100 929.58			41 195.39	100 929.58
Total cumulé	41 195.39	158 186.28		101 155.54	41 195.39	259 341.82
Résultat définitif		116 990.89		101 155.54		218 146.43

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Administratif
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire Adjoint

Anne-Marie PECHEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Affectation de résultat - Commune (DE 2022 016)

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	58 447.53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	27 344.84 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	29 911.86 €
Solde d'exécution cumulé	57 256.70 €

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement	-41 195.39€
Recettes d'investissement.....	100 929.58 €
Solde.....	59 734.19 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	57 256.70 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	59 734.19€
besoin de financement	116 990.89 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice.....	42 708.01€
Résultat antérieur.....	58 447.53 €
Total à affecter.....	101 155.54 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)
- 2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068)
- 3) **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (report à nouveau créditeur)** **101 155.54 €**

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

101 155.54 €

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice
 - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 101 155.54 €
 - Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Compte de Gestion - Commune (DE 2022 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CID

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2021

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

RAR 2021 (DE 2022 018)

Délibération portant sur les restes à réaliser en 2021 à la section d'Investissement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture du budget investissement intervient le 31 décembre 2021 et qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section investissement à reporter sur l'exercice 2022

Budget Principal

Etat des restes à Réaliser - Dépenses d'Investissement

OPERATION	Articles budgétaires	Nature et Objet de la Dépense	RAR
201707	21318	Réhabilitation du Vieux Quercy	32 256,59 €
202104	2188	Guirlande fête	1 438,80 €
202107	2183	Matériel numérique école	3 500,00 €
202108	31318	Fonds de concours - Révision toiture église	4 000,00 €
TOTAL			41 195,39 €

Arrêté le présent état à la somme de quarante et un mille cent quatre vingt quinze euros et trente neuf centimes

Etat des restes à Réaliser - Recettes d'Investissement

OPERATION		SUBVENTIONS	RAR
	024-00	Produits des Cessions immobilières	50 000,00 €
201707	13151	Fonds de Concours Cauvaldor	13 153,82 €
201707	1321	DETR+Réserve Parlementaire	22 679,07 €
201707	1322	Région occitanie	12 646,69 €
202107	1321	Subvention Equipement numérique école	2 450,00 €
TOTAL			100 929,58 €

Arrêté le présent état à la somme de cent mille neuf cent vingt neuf euros et cinquante huit centimes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2021

1. **Le cadre général du CA**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, la loi prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette présente note répond à cette obligation pour la Commune de Carennac ; elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2021.

Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents [budgets annexes](#) (Assainissement)

2. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (Budget primitif et Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- présente donc les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur (Le Maire) pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

3. Le Compte de gestion

- est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.
- Doit être transmis au Conseil Municipal de l'année N au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1
- Retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire
- Doit concorder avec le Compte Administratif

4. Les grands principes

- Annualité-Unité-Universalité-Equilibre

5. Déroulement de la séance

- L'article L 2121-14 du CGDT précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CA qu'il soumet au vote.
Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est interdit de voter son propre CA.
- Le vote du CA comprend :
 - La délibération constatant l'adoption du CA
 - Le Compte de Gestion
 - L'Etat des RAR
 - L'affectation du résultat

I. **La section de fonctionnement**

La Section de Fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

- **Les dépenses de fonctionnement – Montant BP 548 903.36 € – Dépenses réelles 590 488.32€**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'entretien des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, frais d'affranchissement et de télécommunication, les subventions payées aux associations et syndicats, les intérêts des emprunts, les charges de personnel.

La commune poursuit ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Cependant, on peut constater une augmentation nette des dépenses de combustible et de carburant liés à la conjoncture économique.

Des frais ont été engagés pour démolir un muret dans la cave du Vieux Quercy et entreprendre le dégazage d'une cuve à fioul, et ce, pour des raisons de sécurité.

Les frais de réparation des véhicules ont été également importants.

Les frais de personnel se sont maintenus.

A noter, la baisse des intérêts des emprunts passant de 3 410.02 € en 2020 à 2 770.35 € en 2021

Des travaux en régie ont été réalisés par les agents techniques de la Commune, le mur de séparation entre les gîtes de Monsieur Jacques BORIS et le parking du Vieux Quercy. Ces dépenses sont comptabilisées en section de fonctionnement (matières premières, matériel acquis ou loué, frais de personnel) puis par une « opération d'ordre » (c'est-à-dire comptable) transférée en section d'investissement pour un montant de 4 957.39 €

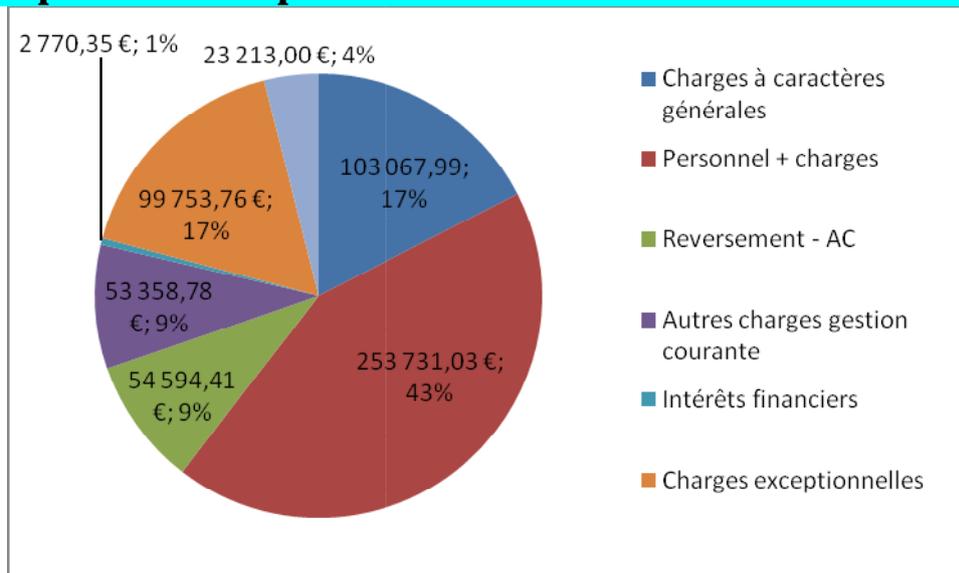
Deux diagnostics immobiliers ont été réalisés avant la vente des deux bâtiments communaux (La Poste et atelier Céramique)

ARTICLE	DEPENSES	BP 2021	Réalisé 2021
60611	Eau et assainissement	7 000,00 €	3 715.10 €
60612	Energie-électricité	16 000,00 €	11 525.21 €
60621	Combustibles	7 000,00 €	7 603.33 €
60622	Carburants	2 000,00 €	3 222.73 €
60623	Alimentation	2 000,00 €	1 805.00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00 €	4 333.99 €
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00 €	8 418.98 €
60632	F. de petit équipement	3 000,00 €	767.46 €
60633	Fourniture de voirie	1 000,00 €	1225.35 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	2146.82 €
6067	Fournitures scolaires	3 300,00 €	3 209.33 €
6068	autres matières et fournitures	11 000,00 €	10 031.61 €
6135	Locations mobilières	4 500,00 €	3 940.49 €
615221	Entretien de bâtiments	2 000,00 €	3 094.27 €
615231	Entretien de voirie	1 000,00 €	0.00 €
615232	entretien réparations réseaux	4 000,00 €	1 712.40 €
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00 €	3 125.71 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00 €	4 500.56 €
6156	maintenance	6 000,00 €	3 197.90 €

616	Primes d'assurances	9 100,00 €	9 058.84 €
6182	doc générale et technique	130,00 €	121.40 €
6188	Autres frais divers	1 500,00 €	1 313.40 €
6226	Honoraires	50,00 €	00.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00 €	1 243.99 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	1 108.51 €
6262	Frais de télécommunication	4 100,00 €	3 308.68 €
6281	Autres serv extérieurs	3 000,00 €	2 163.00 €
627	service bancaire	500,00 €	601.07 €
6282	gardienage église	500,00 €	479.86 €
62876	remb au GFP / service ADS	4 000,00 €	2 112.00 €
62878	Remb frais à d'autres organismes	100,00 €	00,00 €
6288	AUTRES SERV EXT	100,00 €	
63512	Taxes foncières	4 500,00 €	3 925,00 €
63513	Impôts directs-autres impôts	100,00 €	56,00 €
	SOUS TOTAL - 011- charges car. Gal	117 480.00 €	103 067.99 €
6218	autres personnel extérieur	3 500,00 €	2 064.26 €
6336	Cotisation CDGFPT et CNFPT	1 500,00 €	1 463.73 €
64111	personnel titulaire	146 000,00 €	134 471.95 €
64131	Rémunération non titulaire	32 000,00 €	28 708.17 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	34 000,00 €	29 484.00 €
6453	Cotisations caisses retraite	40 000,00 €	40 177.99 €
6454	Cotisation ASSEDIC	1 600,00 €	1 163.00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	15 000,00 €	13 749.93 €
6456	Verse FNC supp familial	1 000,00 €	0.00 €
6475	Médecine du travail	200,00 €	0.00 €
6488	autres charges	2 000,00 €	1 908,00 €
	SOUS TOTAL - 012 PERSONNEL	276 800.00 €	253 731.03 €
7391171	degrevtfnb jeunes agriculteurs	100,00 €	00,00 €
739211	attribution compensation	60 000,00 €	54 594.41 €
	SOUS TOTAL - 14	60 100 €	54 594.41 €
6531	Indemnités élus	14 000.00 €	13 302.04 €
6533	Cotisations retraite élus	600,00 €	560.00 €
6541	Créances admises en non valeur	1 000.00 €	0.00 €
65548	autres contributions	39 000,00 €	35 651.74 €
6574	Subv fonc assoc et pers droit priv	4 000,00 €	3 845.00 €
65888	Autres	10.00	0.00 €

	SOUS TOTAL - 65 autre charges	56610 €	53 358.78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 500.00 €	2 770.35 €
	SOUS TOTAL - 66 Charges financières	3 500.00 €	2 770.35 €
675	valeurs comptables immo	- €	99 221.54 €
6761	Différence sur réalisations +		532.22 €
6811	dotation aux amortissements	23 213.00 €	23 213.00 €
22	dépenses imprévues de fonctionnement	8 600.36 €	
6817	Dot aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	500.00 €	
23	Virement à la section d'investissement	18 560,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	548 903.36 €	590 488.32 €

Répartition Dépenses de Fonctionnement - 2021-590 488.32 €



- Les recettes de fonctionnement- Montant BP 548 282.12 € Recettes réelles 633 196.33€**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (enlèvement des déchets verts-concession cimetièr) et visiteurs (entrées du cloître-recettes du parking) , aux produits issus de la fiscalité directe locale (TFB et TFNB), fonds de péréquation, taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et les remboursements du SIVU et CAUVALDOR pour les mise à disposition de notre personnel de l'école et du périscolaire ainsi que la Poste pour l'Agence Postale, les locations des salles polyvalentes, les baux.

Les recettes de l'horodateur ont retrouvées le niveau de 2019 (avant COVID) soit une recette pour la Commune de 34 398 €

Les entrées du Cloître ont été également en hausse soit 19 121.70 €

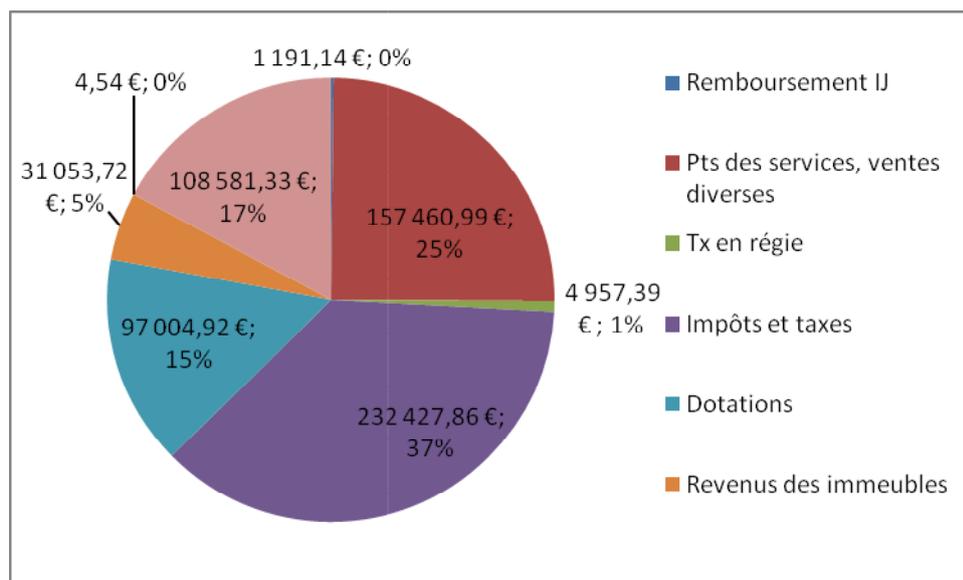
Les recettes des expositions estivales et du marché des producteurs ont été stables.

Concernant la perte de ressources résultant de la suppression de la part communale de la Taxe Habitation sur les résidences principales, elle a été compensée par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB – départementales. Elle s'accompagne d'un mécanisme correcteur afin que les sommes perçues par la Commune soit équivalente à l'euro près à la perte de la Taxe Habitation.

ARTICLE	RECETTES	BP 2021	Réalisé 2021
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	58 447.53 €	
	SOUS TOTAL EXCEDENT	58 447.53 €	
6419	remb rem personnel	548.48 €	1 002.32 €
6459	remb charges sécurité sociale prév	190.81 €	188.82 €
	SOUS TOTAL chap 013	739.29 €	1 191.14 €
70311	concessions cimetières	600.00 €	940,50 €
70321	Stationnement et location voie publique	34 000.00 €	34 398,00 €
70323	Redevance occupation domaine public	300.00 €	705,00 €
70611	redevance ordures ménagères	20.00 €	5.00 €
70612	Redevance spéciales enlèvement ordures	600,00 €	735,00 €
7062	Redevance service à caractère culturel	16 000.00 €	19 121.70 €
70688	autres prestations de services	14 136.00 €	14 136.00 €
7078	Autres Marchandises		100.00 €
70841	mise à dispo personnel - Assainissement	7 000.00 €	5 480.00 €
70846	mise à disposition personnel Communauté de Communes	22 000,00 €	23 425.82 €
70848	mise à dispo personnel SIVU	52 000,00 €	58 021.91 €
70878	Remboursement frais par autres redevables	30,00 €	392.02 €
	SOUS TOTAL 70 PRODUITS SERVICES	146 686,00 €	157 460.99 €
722	Immobilisations corporelles		4 957.39
	SOUS TOTAL 72 Immobilisations corporelles		4 957.39 €
73111	taxes foncieres et d'habitation	207 282,00 €	206 919,00 €
7318	Autres impôts		2 644.00 €
73223	Fonds péréquation	2 800.00 €	8 493,00 €
7336	DROITS DE PLACE	400.00 €	495.00 €

7381	taxe additionnelle droit de mutation	8 000,00 €	13 876.86 €
	SOUS TOTAL CHAP 73	218 482,00 €	232 427.86 €
7411	DOTATION FORFAITAIRE	70 149.00 €	70 149,00 €
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	14 487.00 €	14 487.00 €
74127	DOTATION PEREQUATION	3 984.00 €	3 984,00 €
742	DOTATION AUX ELUS LOCAUX	4 541.00 €	4 541,00 €
744	FCTVA Fonctionnement		633.33 €
74718	autres participations état	400.00 €	238.59 €
7473	Participation département		
74834	Etat Compens TF	2 852.00 €	2 852,00 €
7488	Autres attributions		87.00 €
	SOUS TOTAL Chap 74	96 413.00 €	97 004.92 €
752	Revenus des immeubles	27 000.00 €	30 950.62 €
758	PDT DIVERS GESTION COURANTE		
7588	Autres produits div gestion	20.00 €	103.50 €
	SOUS TOTAL CHAP 75	27 020,00 €	31 053.72 €
7688	produit financier et exceptionnel	4.54 €	4,54 €
	SOUS TOTAL CHAP 76	4.54 €	4,54 €
7713	Libéralités reçues		
773	Mdts annulés		7 717.57 €
775			64 000.00 €
7761	Diff/réal +transférée en INV		35 752.76 €
777	OPERATION D'ORDRE AMORTISS	1 111,00 €	1 111,00 €
7788	Pts exceptionnels divers		
	SOUS TOTAL CHAP 77	1 111,00 €	108 581.33 €
	TOTAL RECETTES	548 903.36 €	633 196.33 €

Recettes de fonctionnement - CA - 2021- 633 196.33 €



I. La section d'Investissement

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à MT et LT de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement de la Commune regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité, telles que le remboursement du capital des emprunts, qui a augmenté, d'une part parce que la Commune a remboursé un prêt relais arrivé à échéance et le compactage de 6 prêts en N-2 dont le taux d'intérêt faible fait que le capital s'amortit plus rapidement.

Les travaux en cours de réhabilitation du Vieux Quercy à savoir, la salle associative, la mairie, l'agence postale représentent une part importante dans les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissements sont de 298 536.32 € et RAR 41 195.39 €

ARTICLE	Désignation	BP 2021	DM	Réalisé 2021	RAR
20	Dépenses Imprévues	4 369.19 €			
139151	Subvention cpte GFP de rattachement	1 111.00 €		1 111.00 €	
1641	Capital des emprunts	115 000.00€		109 504.21 €	
165	Dépôt et cautionnement reçu		287.77€	287.77 €	
192	Cession Tracteur et Bâtiment			35 752.76 €	
21318	Programme réhabilitation vieux Quercy	175 720.99 €		143 464.40 €	32 256.59 €
21318	Toiture versant nord Eglise St Pierre - Fds de Concours	4 000 €		1 261.19 €	4 000 €
21318	Vieux Quercy Tx Supplémentaires	18 000 €			
2138	Travaux en régie			4 957.39 €	
2152	Panneaux « enfants »			283.84 €	
2152	Panneaux			260.81 €	
2183	Matériel informatique	814 €		814.00 €	

2184	Mobilier Vieux Quercy	6 000 €			
2188	Remplacement bloc de sécurité + extincteurs	2 145.14 €		2 145.14 €	
2188	Petit outillage	2 000 €			
2188	Guirlande	1 438.80 €			1 480.80 €
2188	Chauffe eau école	1 096.92 €			
2183	Rétroprojecteur	1 000 €			
2183	Matériel numérique école	3 500 €			3 500 €
TOTAL		336 196.04	287.77 €	298 536.32 €	41 195.39 €

- Les Recettes d'investissements sont de 328 448.18 € avec 100 929.58 € de RAR**

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (réhabilitation du Vieux Quercy).

A noter le don d'une Association de Carennac pour les réparations du Clocher de l'Eglise Saint-Pierre.

La vente d'un tracteur et de sa remorque ainsi que la vente du bâtiment de la Poste.

Un prêt relais a été renouvelé pour compenser les subventions et la FCTVA qui arriveront à la fin des travaux de réhabilitation du Vieux Quercy.

ARTICLE	Désignation	BP 2021	RAR 2020	Réalisé 2021	RAR 2021
1	Excédent antérieur reporté	27 344.84 €			
1068		39 903.41 €		39 903.41 €	
24	Produits des cessions d'immobilier	110 000 €			50 000 €
28	Amortissements	23 213.00 €		23 213.00 €	
10222	FCTVA	19 700 €		20 049.67 €	
10226	TA	4 000.00 €		6 048.93 €	
192	Plus ou moins value sur cession			531.22 €	
13151	Fds concours		36 062.56 €	22 908.74 €	13 153.82 €
1321	Réserve parlementaire		8 709.18 €	5 555.11 €	3 154.07 €
1322	Subvention région		23 350 €	10 703.31 €	12 646.69 €
1321	Mat numérique école	2 450 €			2 450 €
1341	DETR		40 375 €	20 850.00 €	19 525.00 €
1641	Prêt relais			70 000.00 €	
165	Cautionnement reçu			298.05 €	
1323	Subvention département-	790.00 €		790 €	
1327	Acompte Subv Life Dordogne			5 875.20 €	
1328	Don Amis de Carennac			2 500 €	
21318	Cession bâtiment Poste			92 098.36	
21578	Cession remorque			468.78 €	
2182	Cession tracteur			6 654.40 €	

TOTAL		226 909.30 €	109 286.74 €	328 448.18 €	100 929.58 €
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

II. Ratios

1. Endettement de la Commune – 2021

	Commune	Assainissement	TOTAL
Encours au 1 ^{er} Janvier 2021 :	237 472.30 €	59 134.77 €	296 607.07 €
Et Prêt relais renouvelé	70 000 €		366 607.07 €

ANNUITÉ

Remboursement du capital	39 504.21 €	8 992.72 €	48 496.93 €
Intérêts	2 241.72 €	2 866.28 €	5 108.00 €
TOTAL	44 475.93 €	11 859.00 €	53 604.93 €
Nombre d'habitants	408		
Encours de la dette par hab.	898.54 €		
Annuité de la dette par hab.	131.86 €		

2. La CAF – Capacité d'Autofinancement

L'épargne brute appelée aussi « Capacité d'Autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et des dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Encours de la dette	366 607.07 €
Annuité de la dette	53 604.93 €
Remboursement du Capital	48 496.93 €
Résultat 2021	42 708.01 €
Résultat cumulé	101 155.54 €

3. Effectif de la Collectivité :

Filière Administrative :

1. Rédacteur Territorial Principal plein temps 35h00-Titulaire
1. Adjoint Administratif (Agence Postale) Temps Non Complet 12h00- CDI

Filière Technique :

2. Adjoints Techniques Principaux à temps complet 35h00-Titulaires
2. Adjoints Techniques à temps non complet 34h00 et 28h00-Titulaires Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.
2. Adjoints Techniques à temps non complets 29h50 et 5h00 –non titulaires-CDD- Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Filière Animation :

1. ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans l'Ecole Maternelle) 34h00 Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

III. **Budget Annexe – Service Assainissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-2021

	<i>BUDGET 2021</i>	<i>RÉALISATION 2021</i>
6022 Fournitures consommables	200,00 €	0,00 €
6061 fournitures non stockables	3 000,00 €	2 290,09 €
6063 fournitures d'entretien	200,00 €	0,00 €
6064 fournitures admin	200,00 €	0,00 €
6066 carburants	300,00 €	0,00 €
6068 autres matieres et fournitures	700,00 €	193,92 €
61521 batiments public	2 000,00 €	225,06 €
61523 ent reseaux	2 800,00 €	2 519,94 €
618 divers	200,00 €	0,00 €
622 rem inter honoraires	6 000,00 €	1 760,00 €
626 frais tel	80,00 €	78,68 €
627 services bancaires et assimilés	500,00 €	0,00 €
6378 autres impôts et taxes	300,00 €	0,00 €
011 CHARGES à caractere GAL	16 480,00 €	7 067,69 €
621 Personnel extérieur au service	7 730,00 €	5 480,04 €
012 charges personn +frais assimilés	7 730,00 €	5 480,04 €
706129 red pollution de l'eau	2 700,00 €	2 609,00 €
014 attenuation de produit	2 700,00 €	2 609,00 €
6541 créance admise en non valeur	1 800,00 €	- €
65 créances admises en non valeur	1 800,00 €	
6611 intérêts de la dette	3 500,00 €	2 866,28 €
66112 interets rattachement icne	500,00 €	- 351,36 €
66 CHARGES FINANCIERES	4 000,00 €	2 514,92 €
67 TITRE ANNULES		
678 Autres Charges exceptionnelles	- €	
6811 DOT AUX AMORTISSEMENT	7 528,60 €	7 528,60 €
022 depenses imprévues	2 609,97 €	
023 vir section d investissement	2 327,40 €	
TOTAL DEPENSES	45 175,97 €	25 200,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	<i>BUDGET 2021</i>	<i>RÉALISATION 2021</i>
002 Excédent antérieur reporté	18 519,97 €	
70611 rede assainissement	23 000,00 €	24 465,60 €
706121 Redevance modernisation réseaux collecte	3 000,00 €	2 870,00 €
74 subvention d exploitation		3 728,00 €
777 pd exceptionnel	656,00 €	656,00 €
TOTAL RECETTES	45 175,97 €	31 719,60 €

RESULTAT DE L EXERCICE	6 519,35 €
EXCEDENT ANTERIEUR après affectation	22 919,20 €
RESULTAT CUMULE	25 039,32 €

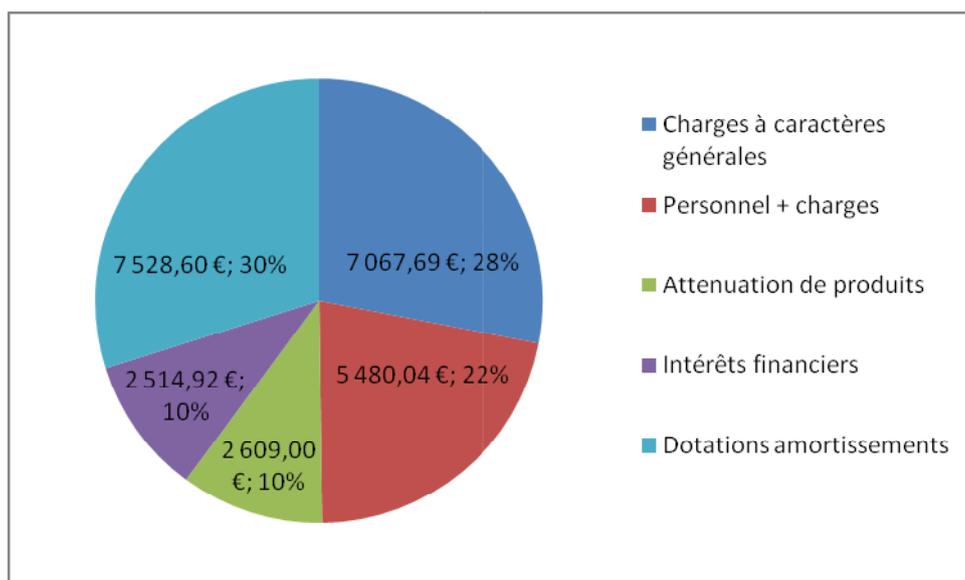
DEPENSES INVESTISSEMENTS - CA 2021

Compte	opération	Désignation	BP 2021	Réalisé 2021	RAR
001			5 663.68 €		
1391-040		subventions amortissement	656.00 €	656.00 €	
1641		Emprunts	9 200 €	8 992.72 €	
		TOTAL	15 519.68 €	9 648.72 €	

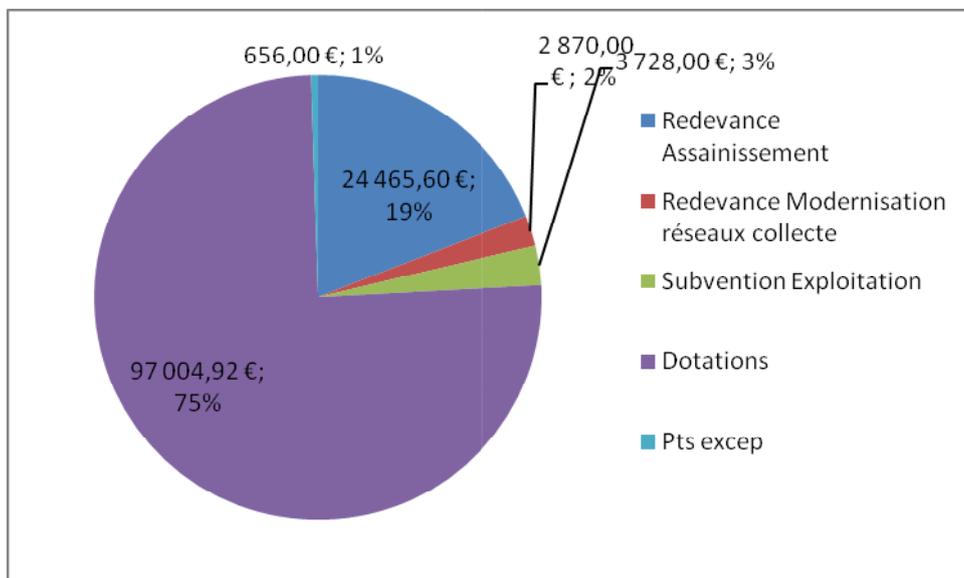
RECETTES INVESTISSEMENT - CA 2021

Compte	opération	Désignation	BP 2021	Réalisé 2020	RAR
21			2 327.40 €		
1068		autres réserves	5 663.68 €	5663.68 €	
10222		FCTVA			
2813-040		Amortissements	51,00 €	51,00 €	
28156-040		Amortissements	465.60 €	465.60 €	
28158-040		Amortissements	6 772.00 €	6 772,00 €	
2818-040		Amortissements	240.00€	240,00 €	
		TOTAL	15 519.68 €	13 192.28 €	

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA ASSAINISSEMENT - 2021



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA ASSINISSEMENT - 2021



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la note de présentation du CA 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Organisation Ciné Belle Etoile Par le Comité des Fêtes (DE 2022 020)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes Cauvaldor propose pour le 5ème année une programmation cinématographique de plein air en Juillet et Août 2022 : CINÉ BELLE ÉTOILE.

La Communauté de Communes participera à hauteur de 60 % aux frais, ce qui représente 700 € pour Cauvaldor et pour la structure organisatrice 500 € par séance sur une somme totale de 1200 €.

les candidatures sont ouvertes à la fois aux Communes mais également à d'autres structures comme le Comité de Fêtes, aussi, la Commune de Carennac souhaite proposer au Comité des Fêtes de Carennac d'organiser le CINÉ BELLE ÉTOILE.

Après en avoir délibéré à :

11 Voix pour

0 Voix Contre

0 Abstention

La Commune de Carennac décide de proposer au Comité des Fêtes d'organiser le CINÉ BELLE ÉTOILE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Modification date de déplacement sanitaire public (DE 2022 021)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa délibération DE_2021_045 il avait été décidé que la date butoir de déplacement du sanitaire public était « au plus tard » juin 2023.

Suite à une demande de Mme AUDUBERT, cette date de déplacement serait au plus tard le 31 Mars 2023.

Après en avoir délibéré :

- 10 Voix pour
- Voix Contre
- 1 Abstention

Le Conseil Municipal décide que le sanitaire public sera au plus tard déplacé le 31 Mars 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Avenant bail location garages (DE 2022 022)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les trois garages sur le parking du Vieux Quercy sont loués à Monsieur Colombel depuis le 1^{er} Octobre 2016.

Dans le cadre du déplacement du sanitaire public, la Commune a demandé à Monsieur Colombel de « récupérer » un garage, c'est la raison pour laquelle, un avenant au bail sera signé, le loyer sera donc de 87.14 € par mois soit 261.44 € par Trimestre, et ce, à partir du 1^{er} Avril 2022.

De plus, Monsieur Colombel s'est acquitté de son loyer du 1^{er} Trimestre 2022 pour un montant de 392.16€ or, il a remis les clés d'un garage le 23 Février 2022, aussi, la Commune remboursera Mr Colombel au prorata.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'avenant du bail de Monsieur Colombel et du remboursement du trop perçu par la Commune sur le 1^{er} Trimestre 2022 au prorata.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 07 Mars 2022

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Questions diverses

- Approbation d'un devis pour achat d'un karcher thermique
- Approbation pour l'achat de 2 tables en bois pour installer sous la palissade
- Approbation pour l'achat de plots pour la RD 20 (chicanes)
- Approbation achat bacs à fleurs pour centre bourg

